

**DELIBERATION**  
**CC\_2021\_261**

**OBJET :**

**COMMISSION 6**

**CULTURE**

*Accompagnement de  
l'école de Musique  
municipale de la  
commune de  
OSTRICOURT*

**Présents à l'ouverture  
de la séance :**

Titulaires présents : 39

Suppléant présent : 0

Procurations : 10

**Nombre de votants : 49**

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 6 décembre 2021, conformément à la loi.

**Présents :**

Luc FOUTRY, Président  
Marie CIETERS, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente  
Bernard CHOCRAUX, 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Michel DUPONT, 3<sup>ème</sup> Vice-Président  
Yves LEFEBVRE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président  
Joëlle DUPRIEZ, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Bruno RUSINEK, 6<sup>ème</sup> Vice-Président  
Arnaud HOTTIN, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Benjamin DUMORTIER, 8<sup>ème</sup> Vice-Président  
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Sylvain CLEMENT, 10<sup>ème</sup> Vice-Président  
Bernadette SION, 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Jean-Louis DAUCHY, 12<sup>ème</sup> Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSSE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

**Ont donné pouvoir :**

Frédéric PRADALIER, procuration à Pascal FROMONT  
Patrick LEMAIRE, procuration à Philippe DELCOURT  
Vinciane FABER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE  
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Bernard CHOCRAUX  
Sylvain PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN  
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET  
Gilda GRIVON, procuration à Michel PIQUET  
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Ludovic ROHART  
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS  
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK

**Etaient Absents excusés :**

Régis BUE, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR

**Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK**

## COMMISSION 6

### CULTURE

#### *Accompagnement de l'école de musique municipale de la commune d'OSTRICOURT*

#### **Le Conseil Communautaire**

Vu la compétence Action sociale d'intérêt communautaire,

Considérant que la Communauté de communes est compétente pour la mise en œuvre d'actions culturelles d'intérêt communautaire

Considérant que sont d'intérêt communautaire :

- Les interventions musicales dans les écoles du territoire
- Le soutien à l'enseignement musical en dehors des périodes scolaires

Vu l'article L5214-16 V du code général des collectivités territoriales

Considérant que la commune d'OSTRICOURT dispose d'une école de musique municipale,

Que la Communauté de communes ne peut soutenir leur fonctionnement que par le biais d'un fonds de concours,

Vu le projet de convention,

Où l'exposé du Président,  
APRES EN AVOIR DELIBERE

**DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 49 VOTANTS)**

- *D'octroyer un fonds de concours de 3 980 € à la commune d'OSTRICOURT pour le fonctionnement de l'école de musique municipale d'OSTRICOURT*
- *D'autoriser son Président à signer une convention de fonds de concours*
- *D'autoriser son Président à signer tout document afférant à ce dossier.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

Luc FOUTRY

